

Extrait du registre des délibérations

Séance du 25 Février 2019

L' an 2019, le 25 Février à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Robert PERROT Maire.

Présents : Mr PERROT Robert, Maire, Mme MASSUE Nathalie, MM : ARTHUR Jean-Pierre, GERARD Philippe, HOUSSIN Raymond, JOUVINIER Claude, MOTEL Pascal, RICAUD Christophe, ROUSSIERE Didier

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BERHAULT Patricia à Mr GERARD Philippe, M. GILBERT Donatien à Mr HOUSSIN Raymond

Absent(s) : Mme BIGOT Bénédicte, M. FEVRIER Jean-Pierre

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 9

Date de la convocation : 15/02/2019

Date d'affichage : 15/02/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de Rennes

le : 04/03/2019

et publication ou notification

du : 04/03/2019

A été nommé(e) secrétaire : Mr MOTEL Pascal

OBJET DES DELIBERATIONS

- ⇒ BUDGET ANNEXE BOULANGERIE ET LOGEMENT : PROPOSITION DE PRET BANCAIRE
- ⇒ CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL : DELIBERATION POUR LE RENDRE FAVORABLE
- ⇒ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019
- ⇒ ACDES : DEMANDE DE SUBVENTION
- ⇒ REHABILITATION D'UN LOGEMENT RUE DE L'AVENIR : CREATION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
- ⇒ TAUX DES 3 TAXES LOCALES POUR 2019
- ⇒ POINT A TEMPS AUTOMATIQUE 2019

Réf : N°2019-009 BUDGET ANNEXE BOULANGERIE ET LOGEMENT : PROPOSITION DE PRET BANCAIRE

Dans le cadre de l'opération d'acquisition de la boulangerie et du logement à réhabiliter au 15 et 15bis Rue de l'Avenir, il est nécessaire de recourir à un prêt bancaire. Deux établissements bancaires ont été consultés : le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel de Bretagne.

Après discussions, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du Crédit Agricole selon les conditions suivantes :

Montant : **230 000 €**

Durée : **15 ans** (180 mois)

Taux : **0,55 % Euribor 3 mois** (- 0.308 % / + 0.86%)

Frais de dossier : **300 euros**

Avec la possibilité de passer à **taux fixe et le remboursement anticipé total ou partiel sans indemnité.**

Les montants des échéances s'élèvent à 3 996 euros par trimestre.

Le montant total des intérêts versés sera de 9 812 euros.

- Autorise le Maire à signer tous documents s'y référant.

A l'unanimité (pour : 11, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2019-010 CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL : DELIBERATION POUR LE RENDRE FAVORABLE

Le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de certificat d'urbanisme opérationnel, envoyé par Maître SABOT Christophe, notaire à GUER (56380) du 21 janvier 2019. Elle concerne la parcelle ZB 67 au lieu-dit La Grée de Craon. Ce CUB n°03508419E0001 a été refusé par les services instructeurs de Vitré (D.D.T.M. 35).

Un CUB pour cette même parcelle avait été déposé le 4 octobre 2013 et avait reçu à l'époque un avis favorable de la D.D.T.M. de Montauban de Bretagne.

Si la commune souhaite vraiment voir aboutir ce projet de construction, la Direction des Territoires et de la Mer de Vitré (DDTM) suggère à la commune de délibérer dans ce sens.

Vu l'article L 111-1-2 du Code de l'urbanisme,

Vu l'intérêt de la commune de Comblessac, en particulier pour éviter une diminution de la population communale,

Vu la non-atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publiques,

Vu l'absence d'un surcroît de dépenses publiques,

Vu que le projet n'est pas contraire aux objectifs visés à l'article L. 110 et aux dispositions des chapitres V et VI du titre IV du livre 1er ou aux directives territoriales d'aménagement précisant leurs modalités d'application.

Après échanges et à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide d'émettre un avis favorable à la demande de Certificat d'urbanisme opérationnel Cub n°03508419E0001,

- précise qu'au cas où l'opération projetée serait réalisable, la commune fera jouer la dérogation prévue par les articles L 332-15 du code de l'urbanisme permettant de mettre à la charge du propriétaire du terrain le coût de l'extension du réseau électrique, ainsi que toutes autres extensions de réseaux (eau),

- Autorise le Maire à signer tous documents s'y référant.

A l'unanimité (pour : 11, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2019-011 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019

Le Maire suggère de valider les subventions qui seront versées aux associations pour l'année 2019.

Après discussions, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- Verser les subventions aux associations dans les conditions ci-dessous,
- Et Autorise le Maire à signer tous documents s'y référant.

Les crédits correspondants seront inscrits au B.P. 2019 article 6574

ASSOCIATIONS	VERSE EN 2018	2019	
		Proposition	Vote
A.C.C.A. (Chasse) - Comblessac	400,00 €	400,00	400,00
A.C.P.G. / C.A.T.M. – Comblessac	350,00 €	350,00	350,00
Association Culture et Loisirs - Comblessac	500,00€	500,00	500,00
Association Club de gym	200,00 €	0,00	0,00
Amicale des Donneurs de Sang – Val d’Anast	100,00 €	100,00	100,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers – Guer	100,00 €	100,00	100,00
Amicale du Personnel du Canton – Val d’Anast	50,00 €	0,00	0,00
Association Marche nordique – Val d’Anast	100,00 €	100,00	100,00
Secours Catholique de Val d’Anast	100,00 €	100,00	100,00
Restos du cœur de Val d’Anast	50,00 €	50,00	50,00
Fédération des Accidentés du Travail (FNATH)	50,00 €	50,00	50,00
Maison Familiale Rurale – Montauban (35)	50,00 €	50,00	50,00
Lycée Professionnel Saint Yves – Bain de Bretagne	50,00 €	50,00	50,00
Maison Familiale Rurale – Messac (35)	50,00 €	50,00	50,00
Chambre des métiers à Vannes (56)	100,00 €	0,00	0,00
CFA Ille et Vilaine	150,00 €	150,00	150,00
Maison de retraite – Guer	150,00 €	150,00	150,00
Les Amis de la résidence Bel Air – Val d’Anast	40,00 €	80,00	80,00
Voyages pédagogiques (RPI et autres)	0,00 €	2 000,00	2 000,00
Provisions	0,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL	2 590,00 €	5 280,00 €	5 280,00

A l'unanimité (pour : 11, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2019-012 ACDES : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire fait lecture d'un courrier du 21 janvier 2019 de l'A.C.D.E.S. de Val d'Anast (L'insertion et l'emploi au coeur de mon pays).

L'association se trouve actuellement dans une situation financière fragile. Selon leurs calculs, il manque 300 heures de travail par mois pour pérenniser l'association.

Afin d'éviter la fermeture de la structure et lui permettre de mettre en oeuvre différentes actions visant à redresser cette situation (augmentation du taux horaire, collaboration avec d'autres structures similaires, actions de communication...), l'A.C.D.E.S. sollicite les 8 communes de l'ex-canton (Bovel Comblessac, Les Brûlais, Mernel, La Chapelle Bouexic, Loutehel, Saint Séglin et Val d'Anast) pour participer financièrement à hauteur de 1,50 euros par habitant pour obtenir un total de 13 200 euros. Pour la commune de Comblessac, cela représenterait 701 habitants x 1,50 € = **1 051,50 euros**.

Seulement, il est souligné que l'ACDES est très peu sollicitée par les Comblessacois. Seuls 4 particuliers ont utilisé les services de l'ACDES en 2018 pour un total de 105,50 heures, soit moins de 1% des heures totales.

Par conséquent, après débats, le Conseil municipal décide de :

- Approuver une participation financière à l'ACDES pour lui permettre de redresser la situation dans l'année,
- Refuser de participer à hauteur de 1,50 euros par habitant,
- Proposer de participer à hauteur de 1% des 13 200 euros attendus soit 132 euros arrondi à 150 euros.

Autoriser le Maire à signer tous documents s'y référant.

A l'unanimité (pour : 11, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2019-013 REHABILITATION D'UN LOGEMENT RUE DE L'AVENIR : CREATION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour l'opération "Réhabilitation d'un logement Rue de l'Avenir".

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil.

* Sont candidats au poste de titulaire : Mme BERHAULT Patricia, M. RICAUD Christophe et M. GERARD Philippe

Après débats, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Créer la commission d'appel d'offres composée des 3 candidats suivants :

Mme BERHAULT Patricia, M. RICAUD Christophe et M. GERARD Philippe.

A l'unanimité (pour : 11, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2019-014 TAUX DES 3 TAXES LOCALES POUR 2019

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur les taux des 3 taxes locales pour l'année 2019. Il rappelle les taux votés en 2018.

	Taux
Taxe d'habitation	14,43 %
Taxe Foncière sur le bâti	16,26 %
Taxe Foncière sur le non bâti	47,20 %

Après échanges, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Maintenir les taux des 3 taxes locales comme indiqué ci-dessus, pour l'année 2019.

A l'unanimité (pour : 11, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2019-015 POINT A TEMPS AUTOMATIQUE 2019

Monsieur Le Maire fait part aux membres du conseil municipal que 3 entreprises ont été consultées pour les travaux de point à temps automatique. Deux ont répondu.

Ces travaux comprennent la fourniture de 10 tonnes d'émulsion à 69% avec graviers 4/6 avec mise à disposition d'un chargeur et d'un compacteur et la fourniture de gravier 6/10 :

- SAABE de Domloup pour 7 420,00 € HT (725,00 € HT / tonne d'émulsion)

- COLAS de Chateaugiron pour 7850,25 € HT(760,00 € HT / tonne d'émulsion)

Ces travaux seront réalisés la dernière semaine d'avril 2019.

Après discussions, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Valider la proposition de prix de la SAABE pour 7 420,00 euros HT,

Et autorise le Maire à signer tous documents s'y référant.

A l'unanimité (pour : 11, contre : 0, abstention : 0)

VOIRIE

Echanges concernant la modernisation de la voirie pour 2019. Au cours de la prochaine réunion, le sujet sera traité et les portions de routes arrêtées.

EXTENSION DE LA LAGUNE

Le Maire rappelle la difficulté concernant l'achat de la parcelle référencée ZE73 de 1 580 m². Elle appartient à Madame Annick JAN, décédée le 18/09/2017. Lors du règlement de la succession, cette parcelle n'a pas été prise en compte. Une démarche est en cours pour que ses trois enfants en fassent don à la commune, compte tenu de la modicité de la somme à recevoir. Le notaire de la commune, l'étude SABOT à GUER, est chargé de régler ce problème.

RESERVE FONCIERE

Le Maire rappelle que pour prévoir l'extension future du lotissement La Chérière, plusieurs parcelles attenantes doivent être bornées, pour disposer de références cadastrales précises avec leurs surfaces. Il s'agit de la ZE 165 partielle, de la AB 224 et de la partie chemin communal débouchant sur la route départementale N°48.

Madame Eliane GUEDON du cabinet QUARTA envoie un devis concernant ce travail.

ROUTE DE LA RIDELAIS ET LA MELAIS


Suite aux travaux exécutés pour renouveler la canalisation d'eau potable sur cette route, à l'initiative du Syndicat des eaux des Bruyères, l'état de réfection de la route communale est à revoir à certains endroits.

RAMBARDES

Le long de la route, à l'entrée du terrain des sports. Il est rappelé qu'il faut faire le nécessaire pour les réparer et ensuite envisager de les peindre.

En mairie, le 04/03/2019

Le Maire
Robert PERROT



Questions diverses :

TARIFS COMMUNAUX 2019

Monsieur le Maire suggère aux membres du conseil municipal de ne pas changer les tarifs communaux pour 2019 (location de la salle multifonctions, photocopies, concessions du cimetière...)

RADAR PEDAGOGIQUE

Comme convenu, le radar pédagogique va être livré dans quelques semaines. Il y a lieu de déterminer les points d'implantation de celui-ci. Il sera positionné sur une période donnée, aux quatre entrées d'agglomération des routes départementales, en autres.

PANNEAU D'INFORMATIONS

Monsieur le Maire évoque à nouveau la possibilité d'acquérir un panneau d'informations électronique permettant de communiquer des informations locales. Il demande aux conseillers municipaux d'exprimer leur souhait ou non d'acquérir cet équipement. Il est décidé de ne pas poursuivre cette réflexion.

CHANGEMENT DE MENUISERIES SALLE DE L'AFF

L'appel d'offres pour le changement des menuiseries extérieures de la Salle de l'Aff sera lancé dans les semaines à venir. En parallèle, une consultation est en cours pour le changement du rideau coulissant qui sépare la salle Brocéliande de la salle de l'Aff.

NOUVEAU SITE INTERNET : CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL

Le Maire rappelle que la commune disposera d'un nouveau site internet à compter d'avril 2019 par l'intermédiaire de V.H.B.C. qui a mis en concurrence des prestataires pour la refonte de leur actuel site internet. Cette refonte concerne Vallons de Haute Bretagne Communauté et ses 18 communes, Bretagne Porte de Loire Communauté et ses communes et le Pays des Vallons de Vilaine.

Cependant, cette refonte nécessite un travail de réflexion et de mise à jour pour que le site internet soit au plus près des attentes et des besoins de la population.

A ce titre, il est proposé de constituer un groupe de travail.

Celui-ci sera composé de Raymond Houssin, Claude Jouvinier, Jean-Pierre Arthur et Philippe Gérard.

Une première réunion est programmée mardi 5 mars à 11 heures à la Mairie.

BOULANGERIE

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que Patrice Buis, repreneur du commerce de la boulangerie, a obtenu son C.A.P. Boulanger. La copie du diplôme a été déposée à la Mairie.

Le feu vert a été donné au maître d'œuvre, Pierre LEBLANC, architecte à GUER (56). Il prépare le dossier pour pouvoir lancer l'appel d'offres, concernant les travaux de la partie "Maison d'habitation". En tenant compte des différents délais et étapes de ce projet, le démarrage des travaux pourrait commencer début septembre 2019.

Des petits travaux concernant les locaux professionnels seront pris en charge par Patrice BUIS : mise aux normes du tableau électrique, rajout de quelques carreaux de faïence, notamment sur le sol, et changement de la porte d'entrée. La Municipalité en tiendra compte dans le calcul du loyer mensuel.

L'installation de deux compteurs EDF et Eau (locaux boulangerie et partie habitation) sera prise en charge par la commune.

CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION

Le Maire informe les membres du Conseil municipal d'une demande d'un CUa n°03508419E0006, concernant la parcelle référencée ZB63, située au centre du village "La Grée de Craon", datée du 19/02/2019. Cette parcelle se situe en face de la parcelle ZB67, pour laquelle le conseil municipal a pris la délibération n°2019-010, votée à cette même réunion.

MAISON A VENDRE

Concernant la mise en vente actuelle de la maison située au 36 Le Léron, Philippe GERARD, adjoint suggère que la commune achète la partie enrobée qui traverse leur propriété. En effet, c'est la commune qui avait fait ce passage, voilà plus de 30 ans, mais le nécessaire n'avait pas été fait pour que la commune en soit propriétaire. Si tel était le cas, il faudrait que la commune achète également la partie enrobée qui suit et qui traverse la propriété de la famille BOIVIN.

Pour ce problème, le Maire va interroger le notaire concerné, ainsi que le service juridique de Groupama, assureur de la commune.